

# COMMUNE DE FARAMANS

\*\*\*\*\*

## Comptes-rendus du Conseil Municipal

### SEANCE DU 23 JANVIER 2020 à 20h00

Absents : E. Bonnardel (excusée)

#### 1 - Convention de participation au cadre de protection sociale complémentaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Isère propose, pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires employés pour une durée supérieure ou égale à 6 mois :

- une protection santé complémentaire ;
- une prévoyance "accidents de la vie".

Pour que ses agents puissent bénéficier de ces services, il faut que la commune adhère au contrat-cadre mutualisé proposé par le CdG38. Le montant de la participation mensuelle est fixé à 5 € par agent pour chacune des deux prestations, payable dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au CdG38.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Faramans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, au contrat cadre de protection sociale proposé par le CdG38 et autorise M. le Maire à signer la convention afférente.

#### 2 – Vente de terrain

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil municipal du 3 novembre 2016, il lui avait été donné le pouvoir de signer la promesse de vente d'un terrain pour la création d'une micro-crèche.

Aujourd'hui, ce projet se finalisant, il demande l'autorisation de vendre à la SCI "Les LOULOUS" ladite parcelle, cadastrée AE 460 et 462 pour une surface de 502 m<sup>2</sup>, aux conditions précédemment définies incluant un prix de 20 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente de ladite parcelle.

\*\*\*\*\*

## Compte-rendu du Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E.)

### Le 14 Janvier 2020 :

Lors de ce conseil nous avons axé notre travail sur la rédaction d'un courrier destiné à solliciter un financement auprès de :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Pierre BARBIER
- Madame la Conseillère Départementale de notre canton, Madame Claire DEBOST
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régional de Santé, le Docteur Jean-Yves GRALL

Cette subvention permettrait d'acheter des cendriers de poche écologiques, car fabriqué avec de l'amidon de maïs en Haute-Savoie. Ils seraient distribués gratuitement dans le village afin que les fumeurs prennent conscience de la nuisance que représentent les mégots jetés sur la voie publique.

En effet, ce type de déchet met au minimum 2 ans à se décomposer, c'est un danger pour les jeunes enfants, pour la faune et pour les nappes phréatiques. La nicotine, les métaux lourds présents dans les mégots sont très nocifs.

A l'issue de ¾ d'heure d'un travail intensé et compliqué les trois groupes ont restitué leur réflexion.

Lors de la prochaine séance, le 18 février 2020, chacun recopiera à la main un paragraphe des 3 lettres afin qu'elles puissent être envoyées rapidement.

Cette réunion de Conseil fut animée, studieuse et productive.

\*\*\*\*\*

## Informations diverses

### 1. Mise à jour de la liste des professionnels de santé

Depuis le 1<sup>er</sup> Février une Naturopathe (Mme HERBULOT Patricia) exerce sur la commune. Vous pouvez la joindre au 0609114125.

Professionnels de santé présent à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| Médecin généraliste BREDY :    | 04 74 54 25 17 |
| Médecin généraliste CATTIN :   | 04 74 57 91 78 |
| Soins infirmiers :             | 04 74 20 35 33 |
| Kinésithérapeute :             | 04 74 59 36 10 |
| Diététicien-Nutritionniste :   | 06 67 45 07 19 |
| Orthophoniste :                | 06 83 48 12 37 |
| Kinésiologue :                 | 06 50 28 06 95 |
| Psychologue-Psychothérapeute : | 06 34 10 29 98 |
| Pédicure-Podologue :           | 07 86 57 72 84 |
| Ostéopathe :                   | 06 43 14 94 58 |
| Etiopathe :                    | 06 51 55 50 73 |
| Energéticienne (acupuncture) : | 06 35 32 43 20 |
| Réflexologue plantaire :       | 06 89 56 18 91 |
| ADMR :                         | 04 74 54 29 45 |

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

La Thérapeute-Psychocorporelle (06 74 28 93 03), l'Hypnothérapeute (06 52 38 33 51), le Naturopathe (06 09 11 41 25) sont situés dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ex cabinet de la kiné).

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

### 2. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins sont disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie (04 74 54 22 97) [mairie.faramans@gmail.com](mailto:mairie.faramans@gmail.com)

### 3. Amélioration du tri des déchets

Trier davantage pour préserver l'environnement et les ressources naturelles est le principal objectif de la politique menée par Bièvre Isère Communauté, au titre de sa compétence « gestion des déchets ».

La communauté de communes met encore à disposition des kits gratuits de 3 sacs de tri (jaune, vert et bleu) pour le tri de vos déchets.

Vous pouvez les récupérer en Mairie.

### 4. Récupération des encombrants

Une convention relative aux modalités de récupération des encombrants a été signée entre Bièvre Isère Communauté et la Ressourcerie.

Concrètement, une collecte gratuite des encombrants, en porte à porte, aura lieu sur Faramans, les 4<sup>èmes</sup> Vendredis de chaque mois à compter de Juin 2019.

Pour être collecté, chaque particulier devra s'inscrire auprès de la Ressourcerie (au 04 27 69 00 62 ou au 06 35 55 31 07).

### 5. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

## 6. Défibrillateur

Un second défibrillateur est mis à la disposition de la population.

Il a été installé, sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.

Pour rappel, l'autre est situé à l'entrée du Centre de loisirs Galabourdine.

## 7. Restauration du clocher de l'église

En collaboration avec l'Association du patrimoine religieux de Faramans et la Fondation du patrimoine, la commune a lancé une souscription pour restaurer le clocher de l'église St Joseph de FARAMANS.

Tous les dons permettent une réduction de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 66% du don.

Pour participer, vous pouvez compléter le Bon de souscription et le déposer, avec le règlement, sous enveloppe anonyme, dans l'urne à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Les enveloppes, non ouvertes, seront transmises, de façon groupée, à la Fondation du patrimoine.

Vous pouvez aussi donner, à l'aide d'une carte bancaire, sur le site internet :

[www.fondation-patrimoine.org/60975](http://www.fondation-patrimoine.org/60975)

14991 euros ont déjà été récoltés.

Votre reçu fiscal vous sera adressé à l'adresse figurant sur le chèque.

Selon le montant de votre participation, vous aurez droit, en outre, à une ou plusieurs contreparties :

- + Pour tout don : invitation à l'inauguration de l'église rénovée,
- + 50 € : contrepartie précédente + photographie de l'église rénovée,
- + 100 € : contreparties précédentes + invitation pour deux personnes au premier concert dans l'église rénovée,
- + 200 € : contreparties précédentes + visite patrimoniale pour deux personnes du village de Faramans,
- + 300 € : contreparties précédentes + vidéo du village de Faramans avec vue aérienne de l'église avant et après travaux.

Merci d'avance pour votre participation.

## 8. Chiens

La Mairie a reçu de nombreuses plaintes pour divagations de chiens et pour aboiements intempestifs et récurrents.

Pour rappel, la divagation des animaux domestiques (non tenus en laisse) est formellement interdite. Des mesures de capture peuvent être mises en place. Tout animal récupéré sera conduit à la SPA. Son propriétaire acquittera une amende pour non-respect de la loi et pour frais de capture.

Par ailleurs, il est rappelé que, dans un souci d'hygiène publique et de propreté des voies et des rues de la commune, les propriétaires doivent veiller à éviter que leurs animaux satisfassent leurs besoins naturels sur les trottoirs et places publiques.

Pour rappel, un bruit est considéré comme gênant dès lors qu'il porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.

De ce fait, nous demandons à chaque propriétaire de chiens de maîtriser leur animal afin qu'il n'engendre pas de nuisances au voisinage.

Il existe des systèmes adaptés pour limiter les aboiements des chiens. Vous devez en équiper votre animal.

En cas de nuisances, chacun est à même de contacter les forces de gendarmerie.

Elles sont chargées de constater ces infractions et de verbaliser.

Avant d'en arriver à cet extrême, il est bon de rappeler quelques consignes :

- a. Etre conciliant,
- b. Discuter avec ses voisins,
- c. Contacter le conciliateur-médiateur (Mr POUGET - 0677026341),
- d. Avertir les services de gendarmerie.

## 9. Inscription sur les listes électORALES

Les élections municipales auront lieu le Dimanche 15 Mars 2020.  
Un éventuel second tour est programmé le Dimanche 22 Mars 2020.

Toutes les personnes, non inscrites sur les listes électORALES et voulant l'être, sont priées de se présenter en Mairie avant le Vendredi 7 Février 2020.

## 10. Passage de la 5<sup>ème</sup> étape de « Paris – Nice »

L'épreuve cycliste « Paris – Nice » traversera notre village le Jeudi 12 Mars 2020.

Le passage des coureurs est prévu entre 15h45 et 16h30.

Venez nombreux les encourager !

\*\*\*\*\*

## Calendrier des Fêtes des prochains mois

| <b>Février</b> |                                                                                          |                    |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Samedi 8       | Concours de coinche organisée par Faradanse                                              | Salle des fêtes    |
| Samedi 15      | Défilé du Carnaval et Bal des enfants du Sou des Ecoles                                  | Salle des fêtes    |
| Dimanche 16    | Matinée Boudins du Club Sportif Football                                                 | Salle d'animation  |
| Mardi 18       | Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h                                          | Salle de réunion   |
| Vendredi 28    | Représentation théâtrale des "Renaillets en scène", à 20h                                | Salle des fêtes    |
| Samedi 29      | Représentation théâtrale des "Renaillets en scène", à 20h                                | Salle des fêtes    |
| <b>Mars</b>    |                                                                                          |                    |
| Dimanche 1     | Repas de l'ACCA "La Diane d'Autimont"                                                    | Salle des fêtes    |
| Dimanche 1     | Concours Hunter / CSO Club                                                               | Centre équestre    |
| Samedi 7       | Représentation théâtrale des "Renaillets en scène", à 20h                                | Salle des fêtes    |
| Dimanche 8     | Représentation théâtrale des "Renaillets en scène", à 14h30                              | Salle des fêtes    |
| Dimanche 8     | Bourse d'échange Moto de Retour de Kick                                                  | Base de loisirs    |
| Jeudi 12       | Collecte de sang, à partir de 16h30                                                      | Salle des fêtes    |
| Samedi 14      | Concours La Boule du Marais, à partir de 8h                                              | Base de loisirs    |
| Mardi 17       | Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h                                          | Salle de réunion   |
| Jeudi 19       | Commémoration du "Cessez-le-feu en Algérie", à 11h                                       | Monument aux Morts |
| Samedi 28      | Stage Zumba-Fitness de Faradanse, de 19h à 21h                                           | Salle des fêtes    |
| Dimanche 29    | Apéritif - vente de gâteaux de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Religieux. | Salle des fêtes    |
| <b>Avril</b>   |                                                                                          |                    |
| Dimanche 4     | Journée Portes Ouvertes du Club de l'Amitié                                              | Salle des fêtes    |
| Dimanche       | Concours CSO Club "Challenge Nord Isère"                                                 | Centre équestre    |
| Mardi 14       | Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h                                          | Salle de réunion   |
| Samedi 18      | Projection par 38 images, à 20h                                                          | Salle des fêtes    |
| Dimanche 19    | Pucier du Sou des Ecoles                                                                 | Base de loisirs    |
| Samedi 25      | Repas Club de Marche                                                                     | Salle des fêtes    |
| Dimanche 26    | Vente de plants et fleurs de Faradanse                                                   | Place du Tailleur  |
| Dimanche 26    | Concours CSO Amateur/ Préparatoire                                                       | Centre équestre    |

\*\*\*\*\*

Retrouvez toutes les informations communales sur [www.faramans.fr](http://www.faramans.fr)

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de FARAMANS